

Procès-verbal de la réunion

Du Conseil Municipal

Du Samedi 05 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq (05) Avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 9h30 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALARD**, le vingt-neuf (29) Mars 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **BREUIL** Gérard - **COCHARD** Carine - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALARD** Jean-Luc.

ÉTAIT ABSENT ET NON REPRESENTÉ : **CHAUVERGNE** Jean Léonard.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRESENTÉS : **MAITRIAS** Didier représenté par **VIALARD** Jean-Luc - **SEPTIER** Loïc représenté par **BERAUD** Hervé.

Secrétaire de Mairie : **BATISSON** Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALARD**, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Hervé **BERAUD** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2025.
- Fiscalité 2025 : Vote des taux
- Vote des Budgets Primitifs 2025.
- Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025.
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.
- Tarifs eau et assainissement pour l'année 2025.
- Tarif cantine – rentrée 2025-2026.
- Coupe de bois dans le non soumis de la section de Breuil.
- Choix du gérant pour le multi-services.
- Choix des entreprises pour travaux de voirie et de travaux de l'école.
- Questions diverses. (Courses de vélo du 11/05/2025 et 05/07/2025)

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Février 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Février 2025 n'appelle aucune observation.

Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1 – Taux d'Imposition – Année 2025.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025 les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **28,48 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **69,00 %**
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **6,19 %**

et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Approbation des Budgets Primitifs 2025.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les Budgets Primitifs 2025 arrêtés comme suit :

Budget Communal :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	694 219,85 €	694 219,85 €
Investissement	331 944,75 €	331 944,75 €

Budget Eau :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 956,21 €	55 956,21 €
Investissement	60 388,53 €	60 388,53 €

Budget Assainissement :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 559,41 €	35 559,41
Investissement	40 869,83 €	40 869,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les Budgets Primitifs 2025 précédemment présentés.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Réforme redevances eau et assainissement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la réforme de la tarification de l'eau prévue par la loi de finances entre en vigueur au **1er janvier 2025**. Il explique que trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Il est décidé de fixer à 0,084 € /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » et à 0,02 €/m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutées sur chaque usager sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau applicable à compter du **1er janvier 2025**.

Vote : Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0

4 – Tarif EAU à compter du 01 Août 2025.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réexaminer les tarifs de l'eau et du traitement des eaux usées à compter du **1er Août 2025**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants :

Tarif eau :

- Forfait abonnement : 70,00 € (inchangé)
- de 0 à 200 M3 d'eau consommée : 1,10 € le M3 (inchangé)
- au-delà de 200 M3 d'eau consommée : 1,00 € le M3 (inchangé)
- Droit de branchement au réseau d'eau : 300,00 € (inchangé)
- Nouveau branchement courant à 20 mètres maximum du réseau : 800,00 € (inchangé)
- Nouveau branchement spécifique au particulier : sur devis (inchangé)
- Forfait remplacement compteur gelé : 170,00 € inchangé
- Intervention de l'employé communal : Forfait : 50,00 €/heure inchangé
- Changement d'un compteur d'eau à l'extérieur : Forfait : 700,00 € inchangé

Tarif Redevance Assainissement :

- Forfait abonnement : 70,00 € (inchangé)
- Tarif du M3 d'eau pour traitement eaux usées : 0,80 € le M3
- Branchement au réseau d'assainissement : 800,00 € (inchangé)
- Intervention de l'employé communal : Forfait : 50,00 €/heure inchangé

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Revalorisation du prix du repas à la cantine.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revaloriser le prix du repas de la cantine à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

En accord et compte tenu de l'inflation du prix des denrées alimentaires avec les Maires des autres Communes du RPI, il est proposé de l'augmenter de **10 centimes**, soit **3,45 €** le repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve** d'augmenter le prix du repas à **3,45 €** à compter de la **rentrée scolaire 2025-2026**.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Demande une coupe de bois dans le non soumis – Section de Breuil.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande des membres de la section de Breuil par laquelle ils sollicitent l'autorisation d'effectuer une coupe de bois dans le non soumis d'environ 50 m3 de sapins ; sur la section AD N° 114.

Cette coupe est destinée à payer leurs impôts, à effectuer des travaux de voirie sur leur section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise les membres de ladite section à effectuer une coupe de bois dans le non soumis d'environ 50 m3 de sapins sur la section AD N° 114.
- Précise qu'une convention d'achat devra être signée avec Mr le Maire et l'acheteur.
- Précise que le produit de cette coupe sera versé sur le budget communal en Trésorerie d'AMBERT (état spécial des sections).

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Choix du gérant pour le multi-services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Frédéric ZANETTO domicilié à VIVEROLS – 2 Route d'Usson pour la Gérance du Bistrot – Restaurant – Multi-Services Communal situé 3 Route de Saint-Anthème à EGLISOLLES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **DONNE** son accord pour la candidature de Monsieur Frédéric ZANETTO ;
- ❖ **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires avec Monsieur Frédéric ZANETTO, notamment signer la convention d'occupation précaire et temporaire et la convention de mise à disposition de la licence IV, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- ❖ **DECIDE** de fixer le montant mensuel du loyer à **300,00 €** auquel pourra s'ajouter
- ❖ la taxe annuelle des ordures ménagères.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Devis réfection du solivage et du plancher du rez-de-chaussée de l'école.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de statuer sur l'Entreprise qui sera retenue pour réaliser les travaux de réfection du solivage et du plancher du rez-de-chaussée de l'école.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que deux Entreprises ont été consultées et qu'une seule Entreprise a répondu au devis.

Après avoir étudié le devis, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'Entreprise **SARL EQUIS PERE ET FILS** de SAUVESSANGES pour un montant global de : **23 425,59 € HT**.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Devis Voirie Communale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de statuer sur l'Entreprise qui sera retenue pour réaliser les travaux de la voirie communale 2025.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que deux Entreprises ont été consultées.

Après avoir étudié les devis, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'Entreprise **EUROVIA** d'AMBERT pour un montant global de : **59 350,00 € HT**.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

10 – Subvention Collège de ST ANTHEME.

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de la part du collège de **SAINT-ANTHEME** :

- Pour la tournée de l'atelier théâtre dans 4 communes environnantes, en Juin 2025, qui engendre des frais de transport, de décors, etc. (5 élèves d'EGLISOLLES sont concernés).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser **250,00 €** pour la tournée de l'atelier théâtre.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

11 Questions Diverses.

Monsieur le Maire a informé que l'Union Cycliste Ambert Auvergne organise la 1^{ère} édition du Tour d'Ambert Livradois Forez, courses cyclistes sur route le 11 mai 2025. Il a présenté l'itinéraire du parcours sur la commune d'EGLISOLLES. Les arrêtés de circulation et de stationnement seront pris. Des bénévoles seront demandés pour effectuer le bon déroulement de cette épreuve.

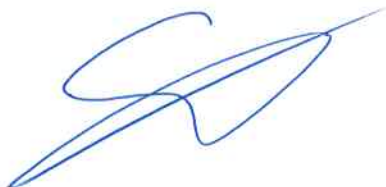
Il a aussi donné des informations pour l'épreuve de la course des Copains qui doit avoir lieu sur notre commune le samedi 5 juillet 2025.

Le Prochain Conseil Municipal n'a pas été défini.

Séance levée à 12 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Hervé **BERAUD**



Le Maire,

Jean-Luc **VIALARD**

